



## **NOTE D'INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU JEUDI 8 FEVRIER 2018 à 20 h 00**

### **\* Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

*Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.*

*Ces décisions concernent :*

*- La passation d'un contrat de prestation ponctuelle signé le 4 Octobre 2017 avec la Société APAVE – 16 quai Michelet – 88025 EPINAL Cedex. Ce contrat a pour objet les 3 prestations suivantes : Vérification périodique des structures artificielles d'escalade (SAE) – salle des associations - Vérification sur site de la qualité amortissante des sols d'aires de jeux – cours de l'amitié/Pointhaie - Vérification périodique des aires de jeux – 1 structure combinée située à l'étang de Pointhaie. Les montants des prestations sont de 150 € HT pour la mission 1, 450 € HT pour la 2<sup>ème</sup> et 350 € HT pour la 3<sup>ème</sup>. Un nouveau contrat de prestation ponctuelle a été signé le 22 Novembre 2017 avec la Société APAVE. Ce contrat modifie l'intitulé de la mission 3 en "Vérification avant mise en service des aires collectives de jeux – 1 structure combinée située à l'étang de Pointhaie". Le montant de la prestation reste inchangé.*

*- La demande de concours de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse au taux le plus élevé dans le cadre de la passation d'un contrat d'assistance de maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Technique Départementale 88. La mission de l'ADT 88 concerne les travaux pour l'amélioration de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de la commune via la réhabilitation des sources de Champdray. Le coût de cette mission s'élève à 3.000 € HT.*

*- La passation d'un contrat d'intervention ponctuelle d'hygiène-sanitation curative, signé le 11/01/2018, avec la société HMS 3D – ZA Haute Epine – Rue des Vergers – 54380 SAIZERAIIS pour la dératisation des étangs de Pointhaie. Ce contrat a été conclu pour une durée d'un an et se poursuivra par tacite reconduction pour une même durée. Ce contrat comprend 8 interventions annuelles pour un montant de 1600 € HT par an. Les traitements concernent le lac de Pointhaie ainsi que certaines voiries ou zones sensibles de la commune.*

*- La passation de deux contrats signés en date du 29/12/2017 pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 avec la société BERGER LEVRAULT dont le siège est situé 64 rue Jean Rostand à 31670 LABEGE. Le montant des redevances annuelles 2018 est fixé à 3535.31 € HT au titre du contrat de suivi de progiciels pack e.magnus evolution 2018 et à 80 € HT au titre de la maintenance ORACLE.*

**\* Finances – Treuil - Sortie de l'inventaire – N° 2018-103**

*Un treuil acheté en 2000 qui n'avait plus aucune utilité aux services techniques a été vendu à un employé municipal pour un montant de 1.500 €. Il est donc proposé de sortir ce matériel de l'état d'actif et d'effectuer les opérations comptables qui s'y rattachent.*

*Le Conseil Municipal sera donc invité à délibérer sur cette affaire.*

**\* Finances - Don de M. Carl Williams – Stèle en Forêt d'Helledreya - N° 2018-104**

*A l'initiative de Monsieur Carl Williams, la stèle implantée dans la forêt d'Helledreya a été entièrement financée par de généreux donateurs américains. Une somme de 31.288,91 € a été virée à la trésorerie de Bruyères au profit de la Commune de Bruyères.*

*Le Conseil Municipal est donc invité à accepter ce don financier.*

**\* Finances – Ecole Jules Ferry - Demande de subvention exceptionnelle - N° 2018-105**

*Par délibération en date du 30 Mai 2017, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention exceptionnelle de 70 € par enfants bruyérois participants à des projets éducatifs scolaires.*

*Par courrier en date du 21 Novembre 2017, Monsieur le Directeur de l'Ecole Jules Ferry a sollicité une subvention exceptionnelle pour une sortie « Classe Verte » du lundi 19 mars 2018 au 23 mars 2018. 19 élèves de Bruyères devraient participer à cette sortie.*

*Le Conseil Municipal est donc invité à délibérer sur cette demande de subvention.*

**\* Urbanisme – SICOVAD – Echange de terrains - N° 2018-106**

*Par délibération n° 2017-73 en date du 21 Septembre 2017, le Conseil Municipal avait décidé de céder une parcelle de terrain située à proximité de la déchèterie.*

*Or, par mail en date du 12 Octobre 2017, le Syndicat nous a informé qu'il souhaitait finalement procéder à un échange de terrain.*

*Le Conseil Municipal est donc à nouveau sollicité pour rapporter sa délibération du 21 septembre 2017 et pour délibérer sur cet échange de terrain.*

**\* Travaux - Convention servitude – Enedis - N° 2018-107**

*Enedis (anciennement ERDF) souhaite prochainement entreprendre un déplacement de réseau BT aérien – Poste église - sur une parcelle communale cadastrée section AC n° 0356 (Rue des Tilleuls). Il indique qu'une indemnité unique et forfaitaire de 10 euros sera versée à la commune à titre de compensation.*

*Il précise que pour ces travaux, une convention de servitude doit donc être passée avec Enedis. Une copie de cette convention est jointe à la présente note d'information.*

*Il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire.*

**\* Création d'un service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) – N° 2018-108**

*Par arrêté n° 119/2017 du 1<sup>er</sup> Mars 2017, le Préfet des Vosges a arrêté le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) pour le Département des Vosges. La DECI a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau incendie (PEI). Les communes sont donc compétentes pour la création, le dimensionnement des besoins, l'aménagement, le contrôle et la gestion des points d'eau nécessaires aux interventions du SDIS.*

*Le service de l'eau assure en régie la compétence « eau potable » mais cette compétence ne couvre pas la Défense Extérieure Contre l'Incendie qui est du domaine de la police administrative spéciale de DECI du Maire.*

*Il est donc nécessaire de créer le service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie (qui n'est pas nécessairement un service au sens organique du terme) et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à cette décision.*

*Le Conseil Municipal sera donc invité à délibérer sur cette affaire.*

**\* Sport – Jeunesse – Vie Associative - 80<sup>ème</sup> Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme – Convention avec la Commission d'Organisation de la Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme et le Comité d'Organisation du Point d'Accueil - N° 2018-109**

*La 80ème Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme se déroulera du 5 Août au 12 Août 2018 à Epinal. Sous la responsabilité de la Fédération Française de Cyclotourisme, cette manifestation est organisée cette année par le Comité Départemental des Vosges et sa commission d'organisation (COSFIC 2018).*

*Un point d'accueil sera aménagé et animé à Bruyères Place Stanislas le mardi 7 Août 2018. Cet espace devrait accueillir des milliers de cyclotourisme et de visiteurs. Pour la bonne organisation de cette journée, il est proposé une convention dont un exemplaire est joint à la présente note d'information.*

*Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à la signer.*

**\* Sport – Jeunesse – Vie Associative - Collège Charlemagne - Convention de partenariat « Ecoles numériques et innovation pédagogique » - N° 2018-110**

*Par courrier en date du 28 Novembre 2017, le Ministère de l'Education Nationale propose de passer une convention de partenariat « Ecoles numériques et innovation pédagogique » avec la Commune et le Collège Charlemagne.*

*Dans le cadre de cette convention, une dotation de 500 € sera versée par l'Inspection d'Académie au Collège Charlemagne en contrepartie de l'acquisition par la Commune d'équipements numériques en 2017 pour l'Ecole Jules Ferry. Le Collège s'engage à gérer cette dotation pour l'achat des ressources numériques pédagogiques de l'Ecole Jules Ferry.*

*Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.*

**\* Intercommunalité - Charte « Zéro pesticide » - Plan de gestion du cimetière - N° 2018-111**

*Par délibération en date du 21 Septembre 2017, la Commune a adhéré à la charte intercommunale « Zéro pesticide » fédérant l'engagement de la Commune de Bruyères et la Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges pour entretenir les espaces verts et espaces publics sans polluer.*

*Dans le cadre de cette charte, la Municipalité propose d'engager cette année la réalisation d'une étude sur le plan de gestion du cimetière qui consisterait notamment à étudier les aménagements pour limiter l'effort manuel désherbage : enherbement, plantation d'espèces couvre-sol... et la gestion différenciée.*

*Ces études seraient financées à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau.*

*Le Conseil Municipal est donc invité à délibérer sur ce dossier.*

**\* Intercommunalité - Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges (SMDEV)– Modifications de statuts - N° 2018-112**

*Par courrier en date du 8 Décembre 2017, Monsieur le Président du Syndicat a adressé pour délibérer les nouveaux statuts adoptés le 6 Décembre 2017. Ces modifications de statuts concernent essentiellement :*

- la nouvelle dénomination du Syndicat : Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V.),*
- la composition du comité syndical : plus restreint,*
- la création de comités locaux*
- l'élargissement des compétences optionnelles dans le domaine de l'éclairage public, qu'aux infrastructures de charge des véhicules électriques.*

*Un exemplaire de ces statuts est joint à la présente note d'information.*

*Le Conseil Municipal devra donc délibérer sur ces modifications de statuts.*

**\* Intercommunalité - Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges - Adhésion de collectivités - N° 2018-113**

*Par délibération en date du 31 Octobre 2017, le SMIC des Vosges a accepté les demandes d'adhésion de la commune de Boulaincourt, du Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement des côtes et de la Ruppe, le SIVOS du canton de Senones, le SIVOS les Coquelicots et le SI des Eaux de la Vraine et du Xaintois.*

*Le Conseil Municipal devra donc délibérer sur ces adhésions de collectivités.*

**\* Affaires diverses**